

Article 31 du Règlement

soumis à la Chambre ne seraient pas aussi mauvais que ceux d'aujourd'hui qui viennent surtout de la fonction publique et des groupes d'intérêts spéciaux qui proposent des changements sans pouvoir rencontrer les députés qui reviennent dans leur circonscription une semaine par mois.

C'est pourquoi j'espère que le nouveau processus sera meilleur que le précédent. Je serais prêt à l'accepter même si j'étais dans l'opposition. Je pense que ce sera une bonne chose.

M. Brewin: Quel effet aura-t-il sur les comités?

M. Thacker: Je pense que les comités permanents passeront maintenant leur temps à essayer d'améliorer les projets de loi avant qu'ils ne soient proposés à la Chambre. Le Comité permanent de l'agriculture étudiera certaines de ces questions controversées et fera des propositions que le gouvernement aurait tort de rejeter parce qu'elles reflètent le travail sérieux des trois comités.

M. Brewin: Tout comme il a eu tort de rejeter le rapport du Service canadien du renseignement de sécurité.

M. Thacker: Certainement. Mon collègue a absolument raison. Je pense que les gouvernements ont tort de rejeter les rapports des comités quoique mon expérience me permette d'affirmer que ces rapports finissent par se refléter dans les politiques gouvernementales.

Ensuite nous avons les comités législatifs qui passeront plus de temps à étudier les détails techniques des projets de loi, tandis que maintenant, quand un projet de loi est soumis à un comité, celui-ci entend des témoins qui ne parlent pas seulement du principe du projet de loi, mais aussi de grandes questions de politiques qui n'ont rien à voir avec ce projet de loi. Nous perdons notre temps et nous gaspillons de l'argent et nous ne modifions pas réellement les projets de loi soumis aux comités.

Tout bien considéré, je crois que cette proposition mérite notre appui. Je suis heureux de l'appuyer. Je sais que les députés de l'opposition ne pourront probablement pas en faire autant, mais je sais, pour avoir passé des années dans l'opposition, et je parie que si nous le leur demandions en privé, nous découvririons que beaucoup d'entre eux sont d'accord avec la grande majorité de ces changements.

Parce que je serais prêt à accepter ces changements si j'étais dans l'opposition, je pense que beaucoup d'autres députés pourraient arriver à la même conclusion. L'opposition devrait adopter une perspective à plus long terme et appuyer ces mesures, même si elle ne le fera sans

doute pas pour des raisons strictement partisans. Si je siégeais de l'autre côté, je ferais sans doute la même chose.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député et surtout le commentaire qu'il a fait sur la prolongation des heures de séance. Il a prétendu que les députés de l'opposition s'y opposaient parce qu'ils ne voulaient pas travailler plus fort. Il a failli éclater de rire à ce moment-là. Il sait que l'opposition travaille très fort et qu'elle exerce ses fonctions avec beaucoup de zèle dans cette Chambre. Je suis sûr qu'il sait que les cinq heures par semaine que le gouvernement ajoute aux séances de la Chambre n'ont pas pour but de la faire travailler plus fort. Elles visent plutôt à consacrer plus de temps aux initiatives ministérielles pour compenser les 40 jours de séance de moins de la Chambre.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CONSERVATION DES SOLS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Semaine nationale de la conservation des sols, du 8 au 14 avril, tient à sensibiliser tous les Canadiens à l'importance de la conservation des sols.

Il s'agit d'un forum unique pour inciter les agriculteurs et agricultrices à assurer une croissance économique soutenue de leur exploitation tout en améliorant et sauvegardant la qualité du sol.

Le Programme national de conservation des sols, de nature fédérale-provinciale, est doté d'un budget de 150 millions de dollars qui offre aux producteurs de l'aide financière et technique pour l'adoption de méthodes de conservation des sols.

Monsieur le Président, des agriculteurs et agricultrices des quatre coins du pays adoptent avec succès diverses pratiques: engrais verts, brise-vent dans les champs, voies d'eau gazonnées, rotations culturales prolongées, culture en bande alternante et travail de conservation des sols. Voilà autant d'éléments essentiels pour atteindre une agriculture durable.